



3 av de la Sénatorerie

23000 Guéret

Siège Social APAJH23
23, rue Sylvain Blanchet,
23000 Guéret

A Guéret, le 25/11/22

A l'attention de Madame la directrice générale,

Objet : Préavis de grève national du 29 octobre 2022

Dans le cadre d'une journée nationale de mobilisation du Social et du Médico-social, nous déposons le présent préavis de grève pour le mardi 29 novembre 2022. Les établissements de l'APAJH23 sont sous tension pour exercer les missions relatives aux compétences sociales et médico-sociales. Nous constatons dans nombre de services une complexification des situations (protocole complexe à mettre en place, remplacement non effectué...) Cela génère des missions rendues en mode dégradées pour les résidents, un épuisement professionnel et une perte de sens au travail. L'investissement des professionnels ne peut plus suffire à pallier les carences de moyens. Nous soutenons aussi au niveau national les revendications suivantes :

- Contre la dégradation de notre système de Santé et d'action sociale et exige l'augmentation des budgets des établissements sanitaires sociaux et médico sociaux dans le cadre du débat parlementaire sur le projet de loi des finances pour permettre l'augmentation des salaires et des effectifs
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou-te-s dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La revalorisation des salaires et les carrières de toutes et tous. dans le secteur privé et public à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications
- Renforcer les équipes toutes catégories confondues par des recrutements à la hauteur des besoins pour une prise en charge de qualité en toute sécurité pour la population et pour les salarié-es,
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées ces et la création des structures manquantes



3 av de la Sénatorerie

23000 Guéret

nécessaires à la couverture des besoins en santé de la population (biologiques, psychologiques et sociaux),

- Un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- L'abrogation des journées de carence dans le secteur public et privé,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tous à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite à 55 ans
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (2000 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études.
- Rémunérer au minimum du SMIC les étudiants et stagiaires et sortir les formations sanitaires et sociales de parcours sup'

Nous appelons le personnel à la mobilisation par la grève. Pour ces motifs, nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève pour le 29 novembre 2022 conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail. Pour les salariés soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées

Nous vous prions de croire, Madame la directrice générale, à l'assurance de notre considération.

Pour le Syndicat CGT,
M. Depierre, Secrétaire général.